

Appel à proposition diagnostic de situation de la branche du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.
Analyse des impacts de la crise sanitaire et économique due à la Covid 19
22 février 2022

Le contexte

Si tous les secteurs de l'économie ont été touchés par la crise sanitaire, le commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire l'a été de manière très hétérogène : alors que le commerce de gros a vu son activité chuter du fait de la fermeture des restaurants (y compris la restauration collective) et des traiteurs, le commerce de détail a continué à fonctionner, mais en faisant face à de fortes modifications de la consommation. Les hypermarchés, qui représentent la moitié des emplois de la branche, et dont le modèle économique était déjà fortement interrogé, ont après une brève période de stockage intensif de la part des consommateurs, connu une forte désaffection, au bénéfice d'une part des magasins de proximité (supermarchés et plus encore supérettes), et d'autre part du drive, qui a atteint 10 % du marché au printemps.

Cette situation reste vraie lors du deuxième confinement, avec de surcroît la fermeture d'une part significative des rayons des hypermarchés.

Si certains de ces phénomènes sont peut-être conjoncturels, d'autres devraient s'ancrer fortement dans les comportements de consommation – comme le télétravail s'ancre fortement dans nombre d'activités, en France ou ailleurs.

La branche travaille depuis 2018 sur les enjeux emplois et compétences en ayant signé un Edec entre l'Etat, la Fédération du commerce et de la distribution et quatre syndicats de la branche. Ces travaux approfondis et innovants sur l'emploi, la formation et les compétences dans la branche sont en cours d'achèvement. Ils ne pouvaient toutefois, par définition, pas intégrer totalement les éléments liés à la crise sanitaires. C'est pourquoi les partenaires sociaux de la branche, en commission paritaire nationale de l'emploi, souhaitent pouvoir compléter les travaux menés récemment dans ce cadre.

Il conviendra dans le cadre du présent diagnostic d'en faire un 1er bilan afin :

- D'accompagner les entreprises dans les transformations issues de la crise sanitaire ;
- De faire un état des lieux des métiers et compétences qui se sont transformés ou seront amenés à l'être à la suite de cette période.

Un diagnostic en lien avec l'EDEC de branche

L'EDEC de branche comportait 4 axes de travail :

Axe 1 : Les emplois et les compétences d'aujourd'hui et de demain

Axe 2 : Les mobilités et passerelles intra et inter branches

Axe 3 : les certifications et les formations

APP diagnostic post Covid branche du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire

Axe 4 : la communication et la promotion des travaux réalisés dans le cadre de l'EDEC

Ces travaux, qui ont donné naissance au site Horizons-commerce , répondent aux questions qui se sont posées dans une situation « normale ». La crise sanitaire a fait émerger d'autres problématiques, tout en accélérant certaines transformations : il est nécessaire d'en analyser rapidement les implications de celle-ci sur les résultats de l'EDEC.

Quelques données emploi de la branche

(Également disponibles sur [horizon emploi](#)) :

La branche (données pour partie issues du site Horizon emploi – 4ème trimestre 2020) comptabilise 665 291 salariés

- 60 % des salariés sont des femmes,
- 32 % ont moins de 30 ans,
- 89 % sont des salariés en CDI,
- 94 097 embauches sont prévues en 2020,
- 27 000 contrats d'insertion en alternance ont été conclus en 2020 soit une progression de 18% (donnée l'Opcommerce décembre 2020)

La branche se caractérise par une forte proportion de ses cadres issus de la promotion interne, ce qui dans un contexte de transformation économique et de transformation de l'emploi peut être une donnée importante.

Présentation du Diagnostic

Le diagnostic est piloté par une instance paritaire composé des membres de la Commission paritaire nationale de l'emploi de la branche. Il a pour objectif de nourrir les travaux réalisés dans le cadre de l'EDEC et de poser, dans le prolongement de ceux-ci, un état des lieux et une analyse des effets de la crise sanitaire, à court et moyen terme. Il permettra de mettre à jour les données et de lancer un plan d'action sur les compétences et les emplois dans la branche en intégrant l'impact de la crise sanitaire en cours.

Il comprend 3 chapitres :

- **Chapitre 1** : Compléter le volet emploi de l'étude prospective initiée par l'EDEC par un volet économique pré covid ainsi qu'un volet économique, emploi et compétences post Covid ;
- **Chapitre 2** : Identifier l'effet de la crise sanitaire sur les passerelles interbranches identifiées dans le cadre de l'EDEC de branche ;
- **Chapitre 3** : Identifier les conséquences de la crise sanitaire sur la formation et ses modalités et sur les compétences des collaborateurs ;

Détail des 3 chapitres du diagnostic

Chapitre 1 : Prolongement de l'Etude prospective initiée dans le cadre de l'Edec – compléter le volet emploi par une étude économique et compétences.

APP diagnostic post Covid branche du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire

Action	<p>Mettre en parallèle des « scénarii prospectifs emplois » identifiés par Olivier Badot dans son rapport sur la « Modélisation prospective de l'emploi dans le secteur de la grande distribution » les données économiques pré-covid ainsi qu'un volet économique, emploi et compétences post Covid.</p> <p>Positionner les scénarii prospectifs sous l'angle Covid et post Covid. Il conviendra notamment de positionner l'étude sur</p> <ul style="list-style-type: none"> • les modèles de transformation avec une forte digitalisation et/ou robotisation • les métiers de la data
---------------	---

Objectifs	<p>Les 12 scénarii sur l'emploi seront complétés par des données économiques, emploi et compétences afin de déterminer plus finement leur degré d'intervention.</p> <p>Cette proposition correspond à l'identification des évolutions en termes de positionnement sur le marché ou d'accélération de certaines transformations structurelles (numérique, écologique, ...), repérage des freins à la reprise (en particulier ceux en lien avec la disponibilité de la main-d'œuvre) ...</p> <p>La mise à jour des scénarii avec une projection des conséquences économiques, emploi et compétences de la crise sanitaire permettra d'identifier si celle-ci impacte les modélisations validées en 2019.</p> <p>(L'étude est disponible en annexe 1)</p>
------------------	--

Chapitre 2 : Passerelles interbranches

Action	<p>Des passerelles interbranches ont été identifiées dans le cadre de l'Edec de branche. Ont-elles été modifiées par la crise sanitaire ? Si oui sur quels métiers et avec quelles interactions de branches ?</p> <p>Ces changements sont-ils pérennes ou conjoncturels et ponctuels liés au contexte de crise sanitaire ?</p>
---------------	--

Objectifs	<p>Branche et entreprises ont besoin de ces analyses pour adapter et renégocier leurs dispositifs de GPEC.</p> <p>Les difficultés rencontrées par certaines branches dans le cadre de la crise sanitaire peuvent-elles être un moyen de sourcer, former et recruter des candidats plus particulièrement pour les métiers en tension dans la branche.</p>
------------------	--

Chapitre 3 : La situation paradoxale d'un secteur fortement mobilisé : les conséquences sur la formation et les compétences des collaborateurs

Action	<p>La mobilisation des entreprises et des salariés a été à l'origine d'annulations de formations ou de reports (indépendamment de la</p>
---------------	--

APP diagnostic post Covid branche du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire

fermeture des prestataires de formation durant la période de confinement).

Le maintien de l'activité des entreprises n'a pas généré ou de façon marginale de l'activité partielle (Chiffres de l'Opcommerce : 170 000 euros consacré au FNE dans le cadre de l'activité partielle pour les salariés de la branche).

Qu'en est-il des grossistes en alimentation qui ont été de leur côté très impactés par la crise Covid ?

Dans le cadre de ce chapitre, un focus est demandé sur l'AFEST (formation en situation de travail) et les formations à distance dans le contexte de crise sanitaire : quelles ont été les besoins couverts et ceux qui n'ont pas pu être assurés à cause de la situation sanitaire ?

Les évolutions engagées sont-elles durables ou conjoncturelles ?

Objectifs

La branche se demande si cette situation pourrait être de nature à pénaliser les entreprises et les salariés. Quel est le retard éventuellement pris pour l'accès à la formation et l'acquisition des compétences. Ce retard va-t-il également pénaliser les entreprises dans leurs enjeux de transformation et d'adaptation ?

Quelle est la période nécessaire pour récupérer ce retard ?

Quelles moyens d'actions/leviers actionner pour pallier cette situation ?

Le volet relatif à l'AFEST et aux formations à distance permettra de disposer de données objectivées, quantitatives et qualitatives, sur l'utilisation et l'appropriation par les entreprises des nouvelles modalités pédagogiques consacrées par la loi du 5 septembre 2018.

Un point particulier devra en outre être réalisé sur l'impact de la crise sanitaire sur :

- Les métiers en tension (métiers de bouche)
- Les métiers de la vente
- Les métiers du transport et de la distribution
- Les métiers de la logistique.

Le calendrier

Calendrier de réalisation des travaux est le suivant :

- Lancement le 22 février 2022 ;
- Réponse le 17 mars au plus tard à minuit ;
- Sélection du prestataire le 29 mars ;
- Restitution des travaux le 15 juin au plus tard.

Critères de sélection

La réponse écrite à cet appel à proposition devra être en format Word et répondre aux critères suivants :

APP diagnostic post Covid branche du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire

- Qualité et pragmatisme de la proposition ;
- Expertise du prestataire et en particulier compétences des consultants désignés pour conduire l'évaluation (*références à détailler*) ;
- Méthodologie proposée au regard des différents chapitres du diagnostic (*rapport détaillé et note de synthèse marketée qui servira d'outils de communication*) ;
- Chiffrage précis du coût de la prestation en identifiant chaque chapitre si la réponse concerne plus d'un chapitre du diagnostic ;
- Disponibilité sur la période de fin mars 2022 à juin 2022.

Conditions de réponse

Tous les prestataires peuvent être candidats sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Justifier d'une expérience et de compétences significatives sur la(les) thématique(s) sur lequel le candidat formule une offre ;
- Disposer de moyens permanents ;

Ne peuvent présenter une candidature au titre de cet appel à propositions les personnes (*morales ou physiques dirigeantes de droit ou de fait ; candidates ou membres d'un groupement candidat*) :

- Qui n'ont pas souscrit les déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale ou, n'ont pas acquitté les impôts et taxes, cotisations et contributions sociales exigibles ;
- Qui n'ont pas respecté l'obligation de déclaration en matière d'emploi des travailleurs handicapés ou de paiement de la contribution due ;
- En état de liquidation judiciaire ou en faillite personnelle ;

Seules seront prises en compte les offres présentées par des prestataires offrant les capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution de la présente proposition. Ces capacités seront appréciées au regard des documents relatifs aux références fournies par le candidat dans son dossier de candidature.

Le comité technique CPNE se réserve la possibilité de choisir un prestataire sur un ou deux chapitres du diagnostic alors même que celui-ci aurait répondu à l'ensemble des trois chapitres.

La réponse du prestataire peut également concerner un seul chapitre du présent appel à propositions.

Les modalités de réponses sont les suivantes :

Les engagements de la branche

Relations avec le prestataire retenu :

- Fournir l'ensemble des documents, productions permettant la bonne réalisation du

APP diagnostic post Covid branche du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire

- projet ;
- Régler le prestataire sous réserve de la complétude du dossier et des **livrables qualitatifs**.

Les engagements du ou des prestataires retenus

Les conditions d'exécution de la prestation

Un contrat de prestation de service sera signé entre le prestataire en charge de l'évaluation et la FCD. Plus particulièrement, le prestataire s'engage à :

- Remettre une évaluation reprenant toutes les parties exposées ci-dessus ;
- Toute modification devra également être validée par la CPNE.

Les livrables attendus du prestataire

- Une proposition des démarches et outils destinés à diffuser et valoriser les différents chapitres du diagnostic ;
- Un rapport final au format Word ou tout autre document validé par la CPNE correspondant aux actions à réaliser et objectifs définis pour chacun des chapitres, les comptes rendus des différents travaux et les éventuelles grilles d'analyses ;
- Une synthèse marketée destinée à une diffusion large « grand public » et entreprises des Branches.

Il est demandé au(x) prestataire(s) de prévoir la participation aux réunions auxquelles il sera ou seront invités sur la période de réalisation.

Réponses attendues :

Cet appel à proposition est ouvert au 22 février 2022. Il sera publié sur le site de la FCD.

Retour attendu jusqu'au 17 mars 2022 minuit.

Auditions à Paris en COFIL CPNE entre le 29 mars 2022.

L'offre est à envoyer uniquement par courriel aux interlocuteurs suivants :

DGEFP : Stéphanie VIALAT, Chargée de mission à la Mission Anticipation Développement de l'Emploi et des Compétences (MADEC) - stephanie.vialat@emploi.gouv.fr

La FCD : Hélène CLEDAT - Chef du service emploi formation - hcledat@fcd.fr

Et Estelle INGARGIOLA - Chargée de mission emploi formation - eingargiola@fcd.fr